



RECUEIL
DES **A**CTES
ADMINISTRATIFS
DU **D**EPARTEMENT

**COMMISSION PERMANENTE
DU 15 NOVEMBRE 2021**

PUBLIÉ LE 19 NOVEMBRE 2021

N° 2021-557 - Dotation aux services d'aide et d'accompagnement à domicile en vue de soutenir la mise en œuvre pour leurs professionnels des revalorisations salariales liées à l'avenant 43 à la convention collective de la Branche d'Aide à Domicile

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve les montants prévisionnels 2021 des dotations individualisées destinées à soutenir la mise en œuvre des revalorisations salariales liées à l'avenant 43 à la Branche de l'Aide à Domicile au sein des associations ENSEMBLE, AMDPH, AMAPA-AVEC et ESAPH, ainsi qu'au groupe mutualiste portant le SAAD NOVADAPA, récapitulées dans le tableau ci-après :

Libelle structure	Montant prévisionnel de la dotation individualisée pour 2021
Association Ensemble	12 878 €
Association AMDPH	37 755 €
Association AMAPA AVEC	19 191 €
NOVADAPA	7 222 €
Association ESAPH	38 499 €

- approuve les termes de la convention-type détaillant les modalités de versement de ces dotations individualisées aux associations ENSEMBLE, AMDPH, AMAPA-AVEC et ESAPH, ainsi qu'au groupe mutualiste portant le SAAD NOVADAPA,
- autorise la présidente à signer les conventions correspondantes avec les associations ENSEMBLE, AMDPH, AMAPA-AVEC et ESAPH, ainsi qu'avec le groupe mutualiste portant le SAAD NOVADAPA,
- approuve la recette ad hoc à percevoir de la part de l'Etat et son imputation,
- précise que la somme nécessaire au versement de ces dotations sera imputée sur le chapitre 016 – article 651141.551 - sous fonction 551, programme P421, opération O018, enveloppe E02.

N° 2021-558 - Renouvellement des conventions d'aide sociale conclues avec les EHPAD Notre Maison à Nancy, Association Santé et Services des Pays de l'Orne à Joeuf, Groupe SOS Séniors et Simon Bénichou à Nancy

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve les conventions d'aide sociale, telles que présentées en annexe, à conclure avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nancy, l'association Santé et Services

des Pays de l'Orne, le groupe SOS SENIORS et l'association «Œuvre Israélite de Secours aux Malades», gestionnaire de l'EHPAD Simon BENICHOU ;

- autorise la présidente du conseil départemental à signer les conventions au nom du Département.

N° 2021-559 - Stratégie Prévention et Protection de l'Enfance (PPE) 2021 - soutien financier du pôle Inter'Val par l'association Impulsion 54

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le montant de la participation financière 2021 au projet de 20 000,00 € ;
- approuve la convention entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association Impulsion 54 telle que présentée en annexe ;
- autorise la présidente du conseil départemental à signer cette convention au nom du Département ;
- précise que la somme correspondante sera prélevée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 51- le programme P461 – opération O005 et l'enveloppe E02.

N° 2021-560 - Stratégie Prévention et Protection de l'Enfance (PPE) 2021 - dispositif parrainage par UDAF 54

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le montant de la participation financière 2021 de 30 000,00 € en faveur de l'Union Départementale des Associations Familiales de Meurthe-et-Moselle (UDAF 54) au titre du dispositif parrainage et marrainage expérimenté sur le Territoire du Grand Nancy ;
- approuve la convention entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association UDAF 54, telle que présentée en annexe ;
- autorise la présidente du conseil départemental à signer cette convention au nom du Département ;
- précise que la somme correspondante sera prélevée sur le chapitre 65 article 980-6574 sous fonction 58, le programme P461, opération O005 et enveloppe E02.

N° 2021-561 - Stratégie Prévention et Protection de l'Enfance (PPE) - Convention de partenariat relative à la création expérimentale d'une équipe mobile dédiée Handicap et Protection de l'Enfance

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- confirme le partenariat avec l'association adultes et enfants inadaptés mentaux (AEIM) ;
- approuve les termes de la convention présentée en annexe d'une durée de trois ans ;
- autorise la présidente du conseil départemental à signer cette convention au nom du Département.

N° 2021-562 - Avenant à la convention de partenariat pour la relocalisation de mineurs non accompagnés présents sur le territoire grec

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve l'avenant à la convention de partenariat entre la Préfecture de Meurthe-et-Moselle et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle,
- autorise la présidente du conseil départemental à signer la convention au nom du Département,
- précise que les crédits seront imputés sur le programme 304, « Inclusion sociale et protection des personnes » - action 17 « Protection et accompagnement des enfants, des jeunes et des familles vulnérables », sous action 07 « mineurs non accompagnés », code PCE 6531220000.

N° 2021-563 - Convention départementale tripartite 2022-2026 relative à l'aide et à l'accompagnement à domicile des familles

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention tripartite relative à l'aide et à l'accompagnement à domicile des familles pour la période 2022–2026, telle que présentée en annexe ;
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département.

N° 2021-564 - Dotation 2021 des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) de Meurthe-et-Moselle

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les dotations 2021 aux centres de planification et d'éducation familiale comme suit :

	2020	2021
TERRITOIRES	1 096 500,00 €	1 096 500,00 €
CPEF de BRIEY	163 344,00 €	119 073,52 €
CPEF de LUNEVILLE	158 000,00 €	157 999,93 €
CPEF de MONT St MARTIN	130 996,00 €	165 044,00 €
CPEF de NANCY	420 781,00 €	469 658,73 €
CPEF de PONT à MOUSSON	87 069,86 €	82 766,47 €
CPEF de TOUL	117 609,90 €	101 463,55 €
Total enveloppe alloué	1 077 800,76 €	1 096 006,20 €

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65 article 897-6568, sous fonction 41, programme P452, opération O003 et enveloppe E02.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-565 - Subvention à l'association Le jour d'après

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue à l'association Le Jour d'Après une subvention d'un montant de 1 950 € au titre du REEAP pour l'exercice 2021 ;
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme P461 – opération O006 – enveloppe E05.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - Mme Rosemary LUPO.

N° 2021-566 - Subvention à l'association PARENLOR

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accorde à l'association PARENLOR une subvention de 2 000 € au titre de l'exercice 2021 ;
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme P442 – opération O015 – enveloppe E05.

N° 2021-567 - Amitiés Tsiganes - Subvention de fonctionnement et protocole partenarial

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

Adopté à la majorité,

- accorde à l'association Amitiés Tsiganes une subvention de 420 000 € au titre de l'exercice 2021, conformément aux modalités prévues dans la convention de partenariat 2021-2023,
- approuve le protocole partenarial annexé à la convention de partenariat 2021-2023 entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association Amitiés Tsiganes relative aux interventions sociales en faveur des gens de voyage,
- autorise la Présidente à signer ce protocole au nom du Département,
- précise que les sommes nécessaires seront prélevées sur le chapitre 65 article 6568 sous fonction 58 – programme P442 – opération O002 - enveloppe E03.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-568 - Subvention de fonctionnement - Médecins du Monde Délégation Lorraine

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue à l'association Médecins du Monde une subvention d'un montant de 2 700 € au titre de l'exercice 2021 ;
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme P442 – opération O015 – enveloppe E05.

N° 2021-569 - Subvention de fonctionnement - Intervenant social en commissariat de police

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue à l'association Accueil et Réinsertion Sociale une subvention d'un montant de 12 600 € au titre de l'exercice 2021 pour le dispositif d'intervenant social en commissariat de police ;

- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme P442 – opération O015 – enveloppe E05.

N° 2021-570 - Subvention de fonctionnement - Relais Villes et Villages

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accorde à l'association Relais Villes et Villages, au titre de son fonctionnement, une subvention d'un montant de 5 000 € pour l'exercice 2021,
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme P442 – opération O015 – enveloppe E05.

N° 2021-571 - Subvention de fonctionnement - ARELIA Dispositifs d'aide aux femmes victimes de violence

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accorde à l'association Arélia une subvention d'un montant de 21 000 € au titre de l'exercice 2021 déclinée comme suit :
 - 7 000 € pour le service d'accueil de jour départemental ;
 - 14 000 € pour l'espace d'hébergement ;
- précise que les sommes nécessaires seront imputées sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme P442 – opération O015 – enveloppe E05.

N° 2021-572 - Subvention de fonctionnement - Équipe pluridisciplinaire dédiée aux situations d'incurie dans le logement

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue à Espoir 54 une subvention d'un montant de 5 000 € au titre de l'exercice 2021 pour le fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire dédiée à la prise en charge d'incurie dans le logement ;
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme P442 – opération O015 – enveloppe E05.

N° 2021-573 - Projet de bus de services Mobiles sur le Territoire du Grand Nancy - Convention de partenariat avec Kéolis

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO
Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve l'engagement du Département à acquérir à titre gratuit le bus HEULIEZ type PS09D13P de 2004 immatriculé CL-889-BC cédé par l'entreprise Keolis,
- approuve la convention de partenariat précisant les engagements respectifs de Kéolis et du Département figurant en annexe,
- autorise la présidente du conseil départemental à signer cette convention au nom du Département,
- autorise la présidente du conseil départemental à solliciter des financements pour ce projet.

N° 2021-574 - Actions support à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (offres d'insertion)

Rapporteur : Mme Silvana SILVANI
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Relativement au dossier de Florange Ecologie Industrielle et Insertion (Fe2I)

- approuve l'avenant n°1 à la convention 2020 avec la structure FLORANGE ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET INSERTION (Fe2I) pour son action « Territoire et solidarité économique » en lien avec le territoire de Longwy ;
- autorise sa présidente à signer au nom du Département le présent avenant n°1 à la convention 2020 ;

Relativement au dossier du CREPI EST

- accorde la participation financière d'un montant total de 2 500 € à l'association CREPI EST pour son action 2021 « Rallye pour l'emploi » en lien avec le territoire du Val de Lorraine ;
- autorise sa présidente à signer au nom du Département, la convention à intervenir selon la convention-type relative aux actions support adoptée en session du conseil départemental du 27 mars 2017 et modifiée à la commission permanente du 18 mai 2020 ;
- précise que la somme nécessaire sera prélevée sur le programme 412 - Opération O024 – Enveloppe E22 – article 6568 sous-fonction 564.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-575 - Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Rapporteur : Mme Silvana SILVANI
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- accorde la participation financière d'un montant maximal de **3 400 €** à l'association **La Benne Idée** pour son action « Recyclerie » pour la période du 01/07/2021 au 31/12/2021 en lien avec le territoire du Grand Nancy ;
- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, la convention à intervenir ;
- précise que la somme nécessaire sera prélevée sur le programme 412 – Opération 024 – Enveloppe 22 – article 6568 sous fonction 564.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-576 - Conventionnement 2021 avec les opérateurs référents uniques pour l'accompagnement des allocataires du RSA

Rapporteur : Mme Silvana SILVANI
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- accorde les participations financières à hauteur de 73 633 € selon la répartition suivante :
 - 22 500 € à Arélia pour son action « Accompagnement socioprofessionnel Active Solo » en lien avec le territoire du Val de Lorraine ;
 - 29 333 € à Retravailler Lorraine pour son action « Accompagnement socioprofessionnel » en lien avec le territoire de Terres de Lorraine ;
 - 21 800 € à Entraide Chômeurs pour son action « Accompagnement socioprofessionnel » en lien avec le territoire du Lunévillois.
- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, les conventions et avenants présentés en annexe,
- précise que les sommes susmentionnées seront prélevées sur le chapitre 17 - programme 412 - opération 025 - enveloppe 22 - article 6558 - sous fonction 564.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean

LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-577 - Actions support à l'accompagnement des allocataires du RSA

Rapporteur : Mme Silvana SILVANI

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- accorde la participation financière d'un montant de **7 000 €** à l'association Arélia pour son action « ADAE – Accès aux droits d'Accueil des Enfants » sur la période du 01/09/2021 au 31/08/22 en lien avec le territoire du Grand Nancy ;
- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, la convention à intervenir selon la convention-type relative aux actions support adoptée en session du Conseil départemental du 27 mars 2017 et modifiée en mai 2020 ;
- précise que la somme susmentionnée sera prélevée sur le chapitre 017 - programme P412 - opération O025 - enveloppe E22 - article 6568 sous fonction 564.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-578 - Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) 2021-2022 dans le cadre de la mise en oeuvre du Contrat Unique d'Insertion (CUI) Contrats Emploi Compétences (CEC)- Conventions avec l'Etat et l'Agence de Service de Paiement (ASP)

Rapporteur : Mme Silvana SILVANI

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) 2021-2022 dans le cadre de la mise en oeuvre du Contrat Unique d'Insertion (CUI) – Parcours emploi compétences (PEC) à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'Etat ;
- approuve la convention entre le Département et l'Agence de Service et de Paiement relative à la gestion de l'aide du Département aux employeurs de salariés en contrat unique d'insertion ;
- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, les présentes conventions ;
- autorise le versement aux services de l'Agence de Service de Paiement (ASP) une enveloppe d'un montant de 80 000 € au titre de la période du 15 novembre 2021 au 31 décembre 2022 ;

- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, les conventions à intervenir avec chacun des employeurs pour répartir l'aide départementale d'un montant maximal de 80 000 € en complément de l'aide de l'Etat (CERFA individuel PEC) ;
- précise qu'un bilan de cette opération sera présenté en commission thématique le moment venu, à l'issue de la durée d'application de la convention ;
- précise que les crédits correspondants seront imputés au chapitre 017 – programme P412 – opération O030 – enveloppe E02 - article 65661 sous fonction 564.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-579 - Subvention 2021 à l'association AGIL - organisme intermédiaire de gestion du Fonds Social Européen (FSE) en Meurthe-et-Moselle dans le cadre de la programmation 2021

Rapporteur : Mme Silvana SILVANI
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- autorise le Département à poursuivre son engagement à participer aux instances de gouvernance de l'AGIL par le biais de sa présidente ou de son représentant,
- valide un montant de participation à hauteur de **116 000 €** à l'AGIL en tant qu'organisme intermédiaire de gestion de la subvention globale en 2021, sous réserve de la poursuite de l'engagement financier des intercommunalités composant les deux PLIE,
- précise que les crédits seront imputés sur l'article 6568 sous fonction 564 - programme P412 opération O024 - enveloppe E22.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-580 - Mobilisation de l'avance remboursable au profit des deux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) associatives Orne Services et La Benne Idée - Proposition de rééchelonnement du remboursement de l'avance remboursable de l'association PATCH

Rapporteur : Mme Silvana SILVANI
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité des suffrages exprimés,
Décide pour ce qui a trait au financement de l'avance remboursable sollicitée par l'association Orne Services :**

- d'accorder un financement par avance remboursable à l'association Orne Services pour un montant de 15 000 €, sur cinq ans, avec un remboursement en différé d'un an et selon les recommandations suivantes :
 - refonder l'activité maraîchage en s'appuyant sur les réseaux nationaux expérimentés (jardins de cocagne par exemple),
 - mettre en place un pilotage opérationnel précis des sous-activités,
 - rechercher activement tous moyens de financements publics ciblés au profit des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE),
 - solliciter le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) dans le cadre des projets de développement de l'association et/ou pour la consolidation du modèle économique,
 - être vigilant sur la répartition des activités et sur la baisse de l'activité historique d'entretien d'espaces verts,
- d'approuver la convention à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association Orne Services,
- d'autoriser sa présidente à signer ladite convention, au nom du Département,
- de préciser que la somme correspondante sera prélevée sur le programme 113 – opération 010 – enveloppe 18 – article 2764 sous fonction 568 ;

Décide pour ce qui a trait au financement de l'avance remboursable sollicitée par l'association La Benne Idée :

- d'accorder un financement par avance remboursable à l'association La Benne Idée pour un montant de 50 000 €, sur cinq ans, avec un remboursement en différé de deux ans et selon les recommandations suivantes :
 - solliciter le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) après la première embauche,
 - adhérer à l'une des têtes de réseaux de l'insertion par l'activité économique (IAE),
 - impliquer les filières professionnelles du bois dans les démarches,
 - travailler la communication afin de faire connaître le projet dans un premier temps puis animer une communauté dans un second temps,
- d'approuver la convention à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association La Benne Idée,
- d'autoriser sa présidente à signer ladite convention, au nom du Département,
- de préciser que la somme correspondante sera prélevée sur le programme 113 – opération 010 – enveloppe 18 – article 2764 sous fonction 568 ;

Décide pour ce qui a trait à la demande de ré-échelonnement du remboursement de l'avance remboursable de l'association Patch

- d'acter pour l'association Patch le plan de ré-échelonnement de remboursement des deux avances remboursables, soit le report d'un an des échéances prévues au 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022 avec des remboursements qui s'achèveraient en décembre 2025 (deux annuités de 3 750 € et 8 750 € (en 2022, 2023, 2024 et 2025),
- d'approuver les deux avenants n° 1 aux conventions du 06 décembre 2019 et du 24 mars 2020 relatives au versement des deux avances remboursables (35 000 € et 15 000 €),
- d'autoriser sa présidente à signer au nom du Département les deux avenants n° 1 proposés.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-581 - Dotations de fonctionnement pour travaux dans les collèges publics

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue aux collèges publics les dotations de fonctionnement pour travaux selon le tableau joint en annexe,
- autorise sa présidente à verser directement aux collèges les sommes correspondantes, au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :
 - Dotation pour sinistres : Opération P 343 O 020 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221,
 - Dotation pour travaux urgents : Opération P 343 O 010 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221.

N° 2021-582 - Participation financière du Département pour l'utilisation des installations sportives des collectivités ou établissements publics

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions aux collèges publics et privés comme présenté en annexes,
- autorise sa présidente à verser directement aux établissements concernés les sommes correspondantes, au nom du Département,
- précise que les crédits seront prélevés sur le Programme 344 - Moyens de fonctionnement des établissements - Opération O002 - Collèges utilisation d'installations sportives.

N° 2021-583 - Dotations compensatoires pour les services de restauration mutualisée avec la Région Grand Est

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- décide d'attribuer les dotations compensatoires détaillées en annexe,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 344, opération 006.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-584 - Fonctionnement des collèges publics, aménagement des locaux

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue la subvention conformément au tableau présenté en annexe,
- autorise sa présidente à verser directement aux établissements concernés les montants correspondants,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 344, Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O07, Enveloppe 02.

N° 2021-585 - Aide à l'approvisionnement en denrées locales

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que présentées dans le tableau joint en annexe au titre de l'aide des collèges à l'approvisionnement local,
- autorise sa présidente à verser ces subventions directement aux établissements concernés, au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme P344-Moyens de fonctionnement des établissements, opération O021-Approvisionnement local.

N° 2021-586 - Conventions de partenariat des collèges

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve l'avenant n° 1 à la convention concernant le fonctionnement matériel et financier des cités scolaires de la Meurthe-et-Moselle entre le Département et la Région Grand Est tel que présenté en annexe,
- approuve l'avenant n° 1 à la convention de fourniture de repas pour le lycée Entre MEURTHE-ET-SANON au collège Julienne-Farenc de DOMBASLE-SUR-MEURTHE tel que présenté en annexe,
- approuve la convention concernant la fourniture de repas pour les élèves du premier degré au collège Amilcar-Zannoni à HOMECOURT telle que présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer lesdits avenants et la convention au nom du Département.

N° 2021-587 - Fonds d'aide à la réhabilitation des centres de vacances

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions d'investissement aux associations suivantes pour les travaux et acquisitions indiqués dans le tableau en annexe :
 - 13 602 € à l'association du Beau,
 - 19 829 € à l'association Notre Dame du Trupt,
 - 1 323 € à l'association Coloré,
 - 3 001 € à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Meurthe-et-Moselle,
 - 24 942 € à la Ligue de l'Enseignement de Meurthe-et-Moselle,
 - 4 625 € au CAS de Dieulouard,
 - 1 583 € au CLAM,
 - 20 700 € à l'AROEVEN Lorraine.
- approuve la convention de moyens présentées en annexe à passer entre le Département et la Ligue de l'Enseignement de Meurthe-et-Moselle,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département,
- proroge le délai de validité de la subvention de 4 257 € attribuée en commission permanente du 9 septembre 2019 à l'association Familles Rurales Einville et environs, centre de vacances du Moulin de Fraispertuis, jusqu'au 30 septembre 2022 pour la fin d'exécution des travaux,
- précise que les crédits nécessaires, soit 89 605 € seront prélevés sur le Programme 351, Enveloppe 28, Opération 011.

N° 2021-588 - Accès à l'éducation et aux loisirs - Opération vacances 2021

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accorde une subvention de 35 900 € à l'association Jeunesse au Plein Air 54 (J.P.A. 54) au titre de l'aide aux premiers départs en centres de vacances pour 2021,
- approuve la convention financière 2021 présentée en annexe à conclure entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association Jeunesse au Plein Air 54,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 351, opération 018, Enveloppe 05.

N° 2021-589 - Bourses BAFA/BAFD

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les aides individuelles suivantes au centre de formation UFCV dans le cadre des bourses BAFA/BAFD :
 - 8 dossiers bénéficiant d'une aide individuelle de 70 €, soit un montant total des bourses s'élevant à 560 €.
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme P351 - Soutien à l'éducation populaire Opération O019 – Bourses BAFA/BAFD - Enveloppe E05.

N° 2021-590 - Soutien aux fédérations d'éducation populaire - soldes 2021 de la subvention "postes"

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu la délibération n°33007 de la commission permanente du conseil départemental en date du 3 février 2020 approuvant les conventions 2020 à 2022 entre le Département et les cinq Fédérations d'éducation populaire,

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue aux fédérations d'éducation populaire une subvention correspondant aux soldes 2021 « postes » conformément aux conventions 2020-2022 approuvées par délibération de la commission permanente du 3 février 2020 :
 - Fédération départementale des Foyers Ruraux : 242 364 €,
 - Fédération départementale des Francas : 44 698 €,
 - Fédération départementale Familles Rurales : 65 559 €,
 - Ligue de l'Enseignement 54 : 221 540 €,
 - Fédération départementale des MJC : 171 904 €,
- rappelle que conformément à ces mêmes conventions, une avance de ces subventions a été

accordée à la commission permanente du 15 février 2021 et a été versée,

- approuve les avenants aux conventions 2020-2022, présentés en annexe, entre le Département de Meurthe et Moselle et les fédérations d'éducation populaire : la Ligue de L'Enseignement 54, la fédération départementale des Foyers Ruraux, la fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture, la fédération départementale Familles Rurales, la fédération départementale des Francas; définissant le calcul et les modalités de versement des soldes,
- autorise sa présidente à signer ces avenants au nom du Département,
- décide d'émettre un titre de recettes de 58 386 € à la fédération départementale des MJC correspondant à un trop perçu de la subvention 2020 du fait de la prolongation d'un congé maladie d'un de ses salariés et à un trop perçu de la subvention 2021 au regard des mouvements de personnels des postes conventionnés,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 351, Opération O021, nature analytique 10243-6574.33 FD Autres participations.

N° 2021-591 - Soutien aux fédérations d'éducation populaire - Fédération des Centres Sociaux

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour 2021 à la fédération départementale des centres sociaux au titre de son soutien aux missions départementales,
- approuve l'avenant n°1 à la convention 2020 à 2022 entre le Département et la fédération départementale des centres sociaux présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer l'avenant au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 351, Opération 021, Enveloppe 06, nature analytique 960-6574.33 FD Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé.

N° 2021-592 - Canopé

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue au Réseau Canopé, pour le compte de L'Atelier Canopé 54 – Nancy, une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 €,
- approuve la convention entre le Réseau Canopé et le Département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2020 telle que présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom et pour le compte du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 346 Education artistique et culturelle, opération 001 Réseau Canopé.

N° 2021-593 - Contrats Sportifs et Solidaires

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions suivantes aux associations sportives dans le cadre du dispositif Contrat Sportif et Solidaire :
 - ASPTT Nancy Meurthe-et-Moselle : 45 000 euros
 - Grand Nancy Métropole Handball Association : 15 000 euros
 - SLUC Nancy Basket Association : 41 000 euros
 - Vandoeuvre Nancy Volley-Ball : 47 750 euros
 - Grand Nancy Volley-Ball Association : 10 000 euros
 - Nancy Athlétisme Métropole : 15 000 euros
 - Association Sportive Nancy Lorraine (ASNL Association) : 7 500 euros
- approuve l'avenant n° 2 au Contrat Sportif et Solidaire 2020-2023, présenté en annexe, à conclure entre le Département de Meurthe-et-Moselle et les associations précitées,
- autorise sa présidente à signer lesdits avenants au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires, soit 181 250 €, seront prélevés sur le Programme 361 Enveloppe 01 Opération O001 Contrats Sportifs et Solidaires.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-594 - Aides aux manifestations sportives

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le tableau en annexe,
- approuve la convention de partenariat en annexe à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le comité départemental de cyclotourisme de Meurthe-et-Moselle,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires, soit 66 500 euros, sont prélevés sur le programme P364, Enveloppe E01, Opération O008 manifestations sportives.

N° 2021-595 - Mobilisation des politiques publiques à l'insertion - Objectif Sport

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve la convention de financement 2021/2022 avec le Comité départemental olympique et sportif relative à l'opération «Objectif Sport»,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département avec le Comité départemental olympique et sportif de Meurthe-et-Moselle,
- attribue au Comité départemental olympique et sportif la subvention correspondant aux indications contenues dans le présent rapport,
- précise que les crédits nécessaires, soit 4 970 € sont prélevés sur le programme P414, Enveloppe 03, Opération 014 Crédits d'insertion délégués.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-596 - Résidences d'artistes en collèges 2021/2022

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- décide la réalisation de 3 résidences d'artistes durant l'année scolaire 2021-2022 dans les collèges meurthe-et-mosellans suivants :

- Collège Georges de La Tour de Nancy, avec le Centre Culturel André Malraux à Vandœuvre-lès-Nancy et la compagnie 5.4,
- Collège Pierre Brossolette de Réhon, avec Scènes et territoires à Maxéville, et les compagnies En attendant et Porte 27,
- Collège Jean de Lafontaine de Laxou, avec le Centre Dramatique National – Théâtre de la Manufacture à Nancy, et la compagnie Les Heures Paniques.

- attribue aux 3 lieux culturels responsables des résidences les subventions suivantes correspondant à la prise en charge du volet artistique :

- | | |
|---|----------|
| • Centre Culturel André Malraux à Vandœuvre | 15 000 € |
| • Scènes et Territoires | 16 300 € |
| • Théâtre de la Manufacture | 17 000 € |

- approuve les conventions correspondantes présentées en annexe,
- autorise sa présidente à signer ces conventions au nom et pour le compte du Département,
- indique que les lieux culturels pourront rechercher des aides complémentaires et que les collèges pourront solliciter une aide complémentaire du conseil départemental sur crédits territoriaux pour le volet pédagogique,
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 346 Education artistique et culturelle, opération 006 Education artistique.

N° 2021-597 - Actions d'Éducation Artistique et Culturelle

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions au titre des actions d'éducation artistique et culturelle aux structures suivantes :

- La compagnie Lettres Verticales : 4 500 €
- L'association Impro Nancy : 12 000 €
- INSPÉ de Lorraine : 1 000 €
- Le collège St-Exupéry de St-Nicolas de Port : 6 600 €
- Le collège Croix-de-Metz de Toul : 3 000 €
- La compagnie Ultima Necat : 1 200 €
- Instituts des jeunes sourds la Malgrange : 3 500 €
- Collège Buisson Thiaucourt / Opéra : 2 140 €
- Le Cri des Lumières : 4 000 €

- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 346 Education artistique et culturelle, opération 006 Education artistique.

N° 2021-598 - Bourse départementale d'enseignement supérieur

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accorde les bourses départementales d'enseignement supérieur présentées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 153, opération 002, nature analytique 6513.23 FD Bourses.

**N° 2021-599 - Convention avec l'université de Lorraine
150ème anniversaire de la création du département**

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- décide d'attribuer à l'Université de Lorraine, pour le compte du CRULH, une subvention de 5 000 € au titre de l'année 2021, au regard des travaux produits dans le cadre du 150^{ème} anniversaire de la guerre de 1870 et de la création du département de Meurthe-et-Moselle,
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 332 Action culturelle, opération 017 Mémoires.

N° 2021-600 - Archives Départementales : Dénomination du Centre des mémoires

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

Adopté à la majorité,

- décide que le Centre des mémoires, siège des archives départementales, prendra la dénomination : Centre des mémoires Michel-Dinet.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 37

Nombre « Contre » : 1 - M. Jean LOCTIN.

Nombre « Abstention » : 8 - M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-601 - Subvention de l'Etat (ministère de la culture) au titre du programme Archives numériques en territoires (ANET)

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- autorise la présidente à solliciter le paiement de la subvention de 32 281 € au titre du dispositif « Archives numériques en territoires » auprès du ministère de la culture (direction régionale des affaires culturelles de Grand Est).

N° 2021-602 - CTS - Fonctionnement - Territoire de Longwy

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale de Longwy,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O001.

N° 2021-603 - CTS - Investissement - Soutien aux Communes Fragiles - Territoire de Longwy

Rapporteur : M. André CORZANI
Vu l'avis de la commission Territoriale de Longwy,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E03 - opération O001.

N° 2021-604 - CTS - Fonctionnement - Territoire de Briey

Rapporteur : M. André CORZANI
Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O002.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Jacky ZANARDO.

N° 2021-605 - CTS - Investissement - Appui aux Projets Territoriaux - Territoire de Briey

Rapporteur : M. Bruno TROMBINI
Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E02 - opération O002.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 44

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 2 - M. André CORZANI, M. Jacky ZANARDO.

N° 2021-606 - CTS - Investissement - Soutien aux Communes Fragiles - Territoire de Briey

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP – CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 – opération O002.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Jacky ZANARDO.

N° 2021-607 - CTS - Investissement - Après-Mines - Territoire de Briey

Rapporteur : M. Bruno TROMBINI

Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E05 - opération O002.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. André CORZANI.

N° 2021-608 - CTS - Fonctionnement - Territoire Terres de Lorraine

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E01 – opération O003.

N° 2021-609 - CTS - Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire Terres de

Lorraine

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- approuve la convention passée entre le Département et l'association La Citadelle,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E02 – opération O003.

N° 2021-610 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire Terres de Lorraine

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accepte l'annulation de la subvention de 9 000 € à la commune de Selaincourt,
- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 – opération O003.

N° 2021-611 - CTS - Fonctionnement - Territoire du Val de Lorraine

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale du Val de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur AE CTS 2016-2021 Animation territoriale – P223 – enveloppe E01 – opération O004.

N° 2021-612 - CTS - Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire du Val de Lorraine

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale du Val de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur AP CTS Appui aux projets territoriaux – P223 – enveloppe E02 – opération O004.

N° 2021-613 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire du Val de Lorraine

Rapporteur : M. André CORZANI
Vu l'avis de la commission Territoriale du Val de Lorraine,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur AP CTS Soutien aux communes fragiles – P223 – enveloppe E03 – opération O004.

N° 2021-614 - CTS - Fonctionnement - Territoire du Lunévillois

Rapporteur : M. André CORZANI
Vu l'avis de la commission Territoriale du Lunévillois,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- autorise la présidente à signer l'avenant à la convention Contrat Sportif et Solidaire 2020-2021 avec l'AS Blâmont,
- autorise la présidente à signer les conventions avec l'association Familles Rurales Badonviller et avec le PETR du Pays du Lunévillois,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O005.

N° 2021-615 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire du Lunévillois

Rapporteur : M. André CORZANI
Vu l'avis de la commission Territoriale du Lunévillois,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 - opération O005.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Christopher VARIN.

N° 2021-616 - CTS - Fonctionnement - Territoire Grand Nancy

Rapporteur : M. André CORZANI
Vu l'avis de la commission Territoriale du Grand Nancy,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- approuve la convention à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association EMAN ;
- approuve les avenants à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et :
 - l'association Sportive et Loisirs des Sourds de Nancy ;
 - l'association Rondade Salto de Tomblaine,
- autorise sa Présidente à signer la convention et les avenants au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE CTS 2016-2021 - Animation territoriale – Programme P223 - Contrats territoires solidaires – Opération O006 – Grand Nancy.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 43

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 3 - Mme Marie-José AMAH, M. Stéphane HABLOT, M. Eric PENSALFINI.

N° 2021-617 - Fonds départemental de relance 2021

Rapporteur : M. André CORZANI
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées en annexe au titre du fonds départemental de relance,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme P223, Opération O008, Enveloppe E07, chapitre 204.

A l'exception, du dossier CUBI Production, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent voter contre.

Résultat du vote pour le dossier CUBI Production :

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGOCAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-618 - Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de

mutation : répartition du produit 2020

Rapporteur : M. André CORZANI
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le reversement du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation d'un montant de 9 394 044 € pour l'année 2020 selon la répartition fixée,
- attribue aux communes bénéficiaires les sommes correspondantes selon le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits correspondants seront versés directement par les services de l'Etat.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 41

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 5 - M. Antony CAPS, M. Bernard BERTELLE, M. Jean-Pierre DESSEIN, M. Denis KIEFFER, M. Christopher VARIN.

N° 2021-619 - Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2021

Rapporteur : M. Bruno TROMBINI
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le reversement du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) 2021 d'un montant de 6 459 599 € selon la répartition fixée entre communes, pour la première part, et entre EPCI pour la deuxième part,
- attribue aux communes bénéficiaires les sommes correspondantes selon le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits correspondants seront versés directement par les services de l'Etat.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 34

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 12 - M. André CORZANI, M. Antony CAPS, M. Jacky ZANARDO, M. Pascal SCHNEIDER, M. Bernard BERTELLE, M. Luc BINSINGER, M. Serge DE CARLI, M. Jean-Pierre DESSEIN, M. Stéphane HABLOT, M. Denis KIEFFER, M. Eric PENSALFINI, M. Christopher VARIN.

N° 2021-620 - Convention de groupement de commandes entre le Département et diverses

collectivités concernant la réalisation d'analyses normalisées

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention-type présentée en annexe relative au groupement de commandes entre le Département et les collectivités ayant souhaité adhérer au groupement de commandes pour la réalisation d'analyses normalisées,
- autorise sa présidente à signer les conventions de groupement de commandes au nom du Département.

N° 2021-621 - Aménagement foncier agricole forestier et environnemental : constitution du bureau des associations foncières d'aménagement foncier

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le principe selon lequel le conseiller départemental siégeant au sein du bureau des associations foncières d'aménagement foncier soit désigné parmi les conseillers départementaux du binôme élu sur le canton où se situe l'association foncière,
- approuve la désignation par voie d'arrêté de la Présidente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

N° 2021-622 - Pactes territoriaux de relance et de transition écologique "Val de Lorraine" et "Cœur de Pays Haut"(PTRTE)

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve les 2 Pactes territoriaux de relance et de transition écologique finalisés tels que présentés en annexe,
- autorise la Présidente à signer ces Pactes territoriaux de relance et de transition écologique pour le compte du Département.

N° 2021-623 - Dotation complémentaire au titre du Plan de relance sur les crédits délégués de l'Etat (aide à la pierre)

Rapporteur : M. Bruno TROMBINI

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accorde une subvention de 11 000 € par logement pour les opérations citées dans le rapport sur les crédits délégués du plan de relance,
- affecte à ce titre 3 179 000 € supplémentaires sur l'autorisation de programme dédiée, sur le programme P445 E02 « Aides à la pierre – crédits délégués par l'Etat » en dépense et en recette (cela porte le montant total de l'AP à 10 101 185 € pour la période 2017-2021).

N° 2021-624 - Nouveau dispositif - subventions biodiversité, paysages, circulations douces

Rapporteur : M. Bruno TROMBINI

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention de 4 200 € à la communauté de communes de Meurthe, Mortagne Moselle concernant les animations 2021 au titre du dispositif « biodiversité, continuités écologiques et circulations douces »,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P251O058 Lunévillois, territoire N°5, enveloppe E34 AE ENS 2021 sur la nature comptable 65734-738.

N° 2021-625 - Demande de modification du périmètre de l'ENS "Zone alluviale de la Meurthe de Mont-sur-Meurthe à Blainville-sur-l'Eau"

Rapporteur : M. Bruno TROMBINI

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accepte de procéder à la modification du périmètre du site Espace Naturel Sensible (ENS) « Zone alluviale de la Meurthe de Mont-sur-Meurthe à Blainville-sur-l'Eau » conformément à la proposition de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle qui assure la préservation et la mise en valeur de cet espace.
- accepte de renommer le nouvel ENS ainsi constitué « Zone alluviale de la Meurthe et Entre deux-Eaux ».

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-626 - Fonds départemental exceptionnel de solidarité

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- dans le cadre du fonds départemental exceptionnel de solidarité, décide d'accorder une aide de :
 - 32 000 € à l'association Croix rouge française – Maison d'enfance Louise Delsart à Nancy,
 - 10 000 € à l'association Crèche câlins et galipettes à Herserange,
 - 7 000 € à l'association Familles rurales à Bertrichamps,
 - 7 000 € à l'association Structure multi-accueil câlins et trottinettes à Nancy,
 - 5 000 € à l'association France Allemagne Langues et Cultures à Maxéville,
 - 10 000 € à l'association La Souris verte à Nancy,
 - 15 000 € à l'association Le Chêne et les Roseaux à Vézelize,
 - 12 000 € à l'association Ecole de musique du Saintois à Haroué,
 - 5 000 € à l'association Histoire d'Eux à Chaligny,
 - 8 000 € à l'association Collectif Kinorev à Nancy,
 - 5 000 € à l'association sportive Val de Seille à Nomeny,
 - 3 000 € à l'association de soutien aux métiers d'art de Nancy,
- approuve la convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association Croix rouge française – Maison d'enfance Louise Delsart ;
- autorise la présidente à signer la convention au nom du Département ;
- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 381, opération 046, enveloppe 04, chapitre 67, imputation 6748.96, 6748.34 et 6748.57 Autres subventions exceptionnelles.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Antony CAPS.

N° 2021-627 - Coopération internationale : appui aux acteurs de terrain

Rapporteur : M. Vincent HAMEN

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- attribue une subvention de 3 000 € à l'association Terre Africaine,
- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 371, opération 001, enveloppe 01, chapitre 65, imputation 6574.048 Subvention de fonctionnement aux personnes, associations de droit privé et autres organismes privés.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 42

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 4 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-628 - Avenant 2 à la convention de dépôt de distributeurs automatiques de boissons et d'alimentation d'appoint

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve l'avenant à la convention de dépôt de distributeurs automatiques de boissons et d'alimentation ci-joint entre le Département et la société SELECTA,
- autorise la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant au nom du Département.

N° 2021-629 - Désignations complémentaires au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1413-1,
Vu la délibération n°2021-504 du conseil départemental du 20 septembre 2021 relative à la composition de la commission consultative des services publics locaux et à la désignation des représentants au sein de cette commission
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- désigne deux représentants associatifs pour siéger à la commission consultative des services publics locaux :
 - Madame Patricia MALGRAS, Administratrice de la Fédération Familles Rurales de Meurthe-et-Moselle,
 - Monsieur Bernard MICHEL, Président de l'association locale CLCV du Bassin de Neuves-Maisons.

N° 2021-630 - Désignations des conseillers départementaux dans les commissions et conseils d'administration dans lesquels ils siègent es-qualité

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- procède aux désignations des conseillers départementaux siégeant dans les commissions et organismes suivants :
 - Meurthe-et-Moselle Tourisme (MMT), L'Esprit Lorraine :
Monsieur Sylvain MARIETTE, titulaire,
Madame Anne LASSUS, suppléante ;
 - Meurthe-et-Moselle Développement (MMD54) : Anthony PERRIN ;
- décide que ces désignations s'appliquent pour toute la durée du mandat, et prennent fin au

prochain renouvellement général des conseillers départementaux, soit jusqu'en mars 2028, y compris pour les commissions et organismes dont le renouvellement a lieu en cours de mandat.

N° 2021-631 - Demande de garantie d'emprunt de 100% : Meurthe-et-Moselle Habitat (Pont-à-Mousson)

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

VU les articles L3231-4 et L.3231-4-41 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du code civil ;

VU le Contrat de Prêt n°125715 en annexe signé entre Meurthe-et-Moselle Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante du Département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 436 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°125715 constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie de la collectivité est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

N° 2021-632 - Demande de garantie d'emprunt de 100% : Meurthe-et-Moselle Habitat (Liverdun)

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

VU les articles L.3231-4 et L.3231-4-41 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du code civil ;

VU le Contrat de Prêt n°125916 en annexe signé entre Meurthe-et-Moselle Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante du Département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 613 853 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°125916 constitué de 6 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie de la collectivité est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

N° 2021-633 - Malzéville - Site de Pixérécourt - Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention d'occupation de locaux consentie à l'ANSES, dans le bâtiment «E» du site de Pixérécourt à Malzéville, pour une durée de 10 ans à compter du 25 novembre 2020, moyennant un loyer calculé sur la base d'un montant annuel de 50 000 € pour une occupation en propre de 436,60 m² et en partagé de 321,34 m² sur la période du 25 novembre 2020 au 31 mai 2021, et sur la base d'un montant annuel de 55 205,60 € pour une occupation en propre de 474,30 m² et en partagé de 335,54 m² sur la période du 1^{er} juin 2021 au 25 novembre 2030, avec indexation annuelle,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-634 - Malzéville - Site de Pixérécourt - Convention de mise à disposition de locaux au profit de FREDON Grand Est

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention d'occupation de locaux consentie à FREDON Grand Est, dans le bâtiment «E» du site de Pixérécourt à Malzéville, pour une durée de 10 ans à compter du 25 novembre 2020, moyennant un loyer calculé sur la base d'un montant annuel de 23 536,75 € pour une occupation en propre de 209,55 m² et en partagé de 321,34 m², sur la période du 25 novembre 2020 au 31 mai 2021, et un loyer calculé sur la base d'un montant annuel de 28 334,35 € pour une occupation en propre de 243,85 m² et en partagé de 335,54 m², à compter du 1^{er} juin 2021, avec indexation annuelle,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-635 - Convention de mise à disposition de locaux au Centre des mémoires Michel-Dinet à Nancy

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la mise à disposition gracieuse, à titre précaire et révocable, au profit de l'association « cercle généalogique de Meurthe-et-Moselle », de deux bureaux d'une superficie totale de 93,4 m², dans le Centre des mémoires sis 2 rue Jean-Baptiste Thierry-Solet à Nancy, à compter du 01 janvier 2022 pour une durée de 6 ans,
- autorise la présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-636 - Maison du département à Ecrouves - Avenant à la convention relative à la répartition des charges

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve l'avenant modifiant la convention de répartition des charges en date du 1^{er} juin 2019 conclue entre les propriétaires le Département de Meurthe-et-Moselle et la communauté de communes Terres Toulaises pour les locaux du 15^{ème} RGA à Ecrouves abritant notamment la Maison du Département (MDD) du territoire Terres de Lorraine,
- autorise sa présidente à signer le document correspondant au nom du Département.

N° 2021-637 - Maison départementale des solidarités site de Malzéville - Constitution de servitude

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS pour le raccordement de la ligne souterraine électrique pour l'immeuble situé au 44 rue du Colonel Driant à Malzéville, cadastré AE 178, avec le versement d'une indemnité de 20 euros au profit du Département ;
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-638 - Collège Saint-Exupéry à Saint-Nicolas-de-Port - Désaffectation d'une parcelle

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la proposition de désaffectation des parcelles en cours de numérotation situées dans l'emprise du collège Saint-Exupéry de Saint-Nicolas-de-Port, issues de la parcelle cadastrée section AR n°47, l'une d'une surface de 883 m², et l'autre de 753 m²,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Luc BINSINGER.

N° 2021-639 - Déclassement d'une parcelle sur la commune de Nancy anciennement affectée à la maternité

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- prononce le déclassement rétroactif de la parcelle sise à Nancy, cadastrée section BL n°262, antérieurement à l'acte de vente en date du 29 juillet 1977 passé entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'office d'habitations à loyer modéré de la ville de Nancy,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-640 - RD 11 - Commune de Barisey-la-Côte - Suppression du plan d'alignement

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- décide la suppression du plan d'alignement daté de 1898 sur la commune de Barisey-la-Côte, soit du PR20 + 525 au PR 21 + 253, pour une longueur de 714 mètres,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-641 - RD 400 - Chanteheux - Cession d'une emprise du domaine public routier départemental

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- constate l'absence d'affectation de la parcelle cadastrée sur la commune de Chanteheux, section AM n°368, d'une surface de 231 m², le long de la RD 400,
- prononce le déclassement du domaine public de ladite parcelle,
- approuve la vente de ladite parcelle à M. Pierre GENAY, demeurant au 26 bis rue Nationale à Chanteheux, pour un montant de 6 468 €, conformément à l'estimation du service du domaine, en date du 11 décembre 2020,
- autorise sa présidente de signer tous les documents correspondants au nom du Département.

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

- Publication Mensuelle -

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :

Mme Claudine SAVEAN
Directrice Générale des Services Départementaux

CONCEPTION - REDACTION - MISE EN PAGE - DIFFUSION :

Service de l'Assemblée : Mmes Patricia TRESSON et Marie NIDERLEIDNER

RESPONSABLE DE LA REDACTION :

Mme Linda MAROC-MAXANT
Responsable du service de l'Assemblée

IMPRESSION :

M. Marvin BERG
Imprimerie Départementale
(48 Esplanade Jacques Baudot - CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX)

ABONNEMENTS :

Service gratuit sur simple demande écrite adressée à :

Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
48 Esplanade Jacques Baudot
Case Officielle n°900.19
54035 NANCY CEDEX
☎ : 03.83.94.54.54